



Communiqué

Paris, le 31 janvier 2012

RACHAT DE LA PARTICIPATION DE CITA GESTION PAR L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE

La société MDP Audiovisuel SARL (« **MDP Audiovisuel** »), dont l'intégralité du capital est détenue par Monsieur Marc du Pontavice, et Cita FCPR 1 (« **CITA** ») ont conclu un accord portant sur la cession des titres de la société Xilam Animation SA (« **Xilam** ») détenus par CITA depuis 2005.

Cette opération, qui porte sur 21,68% du capital de Xilam, est structurée de la manière suivante :

- ✓ la moitié des actions Xilam détenue par CITA a fait l'objet d'une convention de cession d'actions conclue entre MDP Audiovisuel et CITA le 20 décembre 2011 ; cette convention prévoit certaines conditions suspensives, notamment l'obtention d'un financement ainsi que l'octroi par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») d'une dérogation à l'obligation de lancer une offre publique ;
- ✓ l'autre moitié des actions Xilam détenue par CITA a également fait l'objet d'une promesse de vente et d'achat le 20 décembre 2011 sous conditions suspensives.

Préalablement à cette opération, l'actionnaire de référence de Xilam, Monsieur Marc du Pontavice, détenait directement et indirectement 2.469.799 actions de Xilam, soit 52,55% de son capital social.

A l'occasion de cette opération, Monsieur Marc du Pontavice entend simplifier ses participations directes et indirectes en créant une sous-holding, la société Xilam Group SAS, dont il détiendra indirectement la totalité du capital social. Les actions Xilam détenues par MDP Audiovisuel et Marc du Pontavice, soit 52,55% du capital, ainsi que les actions Xilam acquises par MDP Audiovisuel auprès de CITA, seront apportées à Xilam Group SAS, qui détiendra à terme 73,80% du capital social de Xilam.

Cette opération souligne la confiance de l'actionnaire de référence quant aux perspectives de développement et de croissance du Groupe Xilam.

En outre, il est important de souligner que les actions du capital constituant le flottant reste inchangé soit 25,4% du capital du Groupe Xilam et l'opération de rachat n'influence aucunement la liquidité du titre.

Au titre de cette opération, une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique a été formulée à l'AMF.

La décision de l'AMF relative à cette opération sera disponible sur le site de l'AMF (www.amf.org).

A propos de Xilam

Xilam est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice en 1999. Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : TV, cinéma, online et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les Cafards*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme. Xilam est cotée depuis le 7 février 2002 (Eurolist compartiment C - Code ISIN FR0004034072)

CONTACTS :

XILAM

Marc du Pontavice - Président

Tel : 01 40 18 72 01

xilam@xilam.com

Patrick Caetano - DAF

Tel : 01 40 18 72 00

pcaetano@xilam.com

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

25, rue Yves Toudic - 75010 PARIS - Tél : (33) 01 40 18 72 00 - Fax : (33) 01 40 03 02 26

www.xilam.com

Société Anonyme au capital de 470 000 € - R.C.S PARIS : 423 784 610 - SIRET : 423 784 610 00036 - APE 921 A
EMECURRENT 900923993.1 20-janv.-12 17:47

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le " U.S. Securities Act "), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Xilam Animation objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Xilam Animation n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.